

## **Loi sur les télécommunications**

### **Ouverture d'une procédure de consultation publique concernant l'octroi d'un troisième bloc de fréquences de 2x25 MHz dans la bande de fréquences des 1800 MHz**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, 2x25 MHz dans la bande de fréquences GSM 1800 ont été libérés à des fins civiles en Suisse. Il s'agit de 125 canaux dans la gamme des 1710-1785 MHz (uplink) et des 1805-1880 MHz (downlink). Pour le compte de la Commission fédérale de la communication (ComCom), l'OFCOM prépare actuellement l'octroi des concessions correspondantes.

Dans le cadre des travaux préparatoires, l'OFCOM invite tous les intéressés (p. ex. les exploitants de réseaux, les organisations de consommateurs, les fournisseurs de services, les fournisseurs de contenus, les fabricants d'appareils) à prendre position par écrit d'ici le *11 octobre 2002* sur diverses questions concernant l'octroi des concessions.

Les documents relatifs à la consultation peuvent être obtenus sur le site internet de l'OFCOM ([www.ofcom.ch](http://www.ofcom.ch)) ou par écrit à l'adresse postale suivante:

Office fédéral de la communication  
Section Services mobiles et par satellite  
Rue de l'Avenir 44  
CH-2501 Biel/Bienne